

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: V-Belt Dressing
Code du produit	: 4086-03
Vaporisateur	: Aérosol

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Prolonge la durée de vie de la courroie

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Nu-Calgon
2611 Schuetz Road
St. Louis, MO
63043
US
T 314-469-7000 / 800-554-5499
www.nucalgon.com

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

Aérosol, Catégorie 1

Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A

Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 1B

Cancérogénicité, Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition répétée, Catégorie 1

Danger par aspiration, Catégorie 1

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque irritation cutanée.

Provoque un sévère irritation des yeux.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA)



V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Mention d'avertissement (GHS CA)	: Danger
Mentions de danger (GHS CA)	: Aérosol extrêmement inflammable Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Provoque irritation cutanée Provoque un sévère irritation des yeux Peut provoquer somnolence ou des vertiges Peut induire des anomalies génétiques Peut provoquer le cancer Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Conseils de prudence (GHS CA)	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu et le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Butène, homopolymère	Polybutène	n° CAS: 9003-29-6	15 - 40
Acétone	acétone; propan-2-one; propanone Diméthylcétone / propan-2-one	n° CAS: 67-64-1	10 – 30
n-Hexane	n-Hexane ; Hexane Hexane	n° CAS: 110-54-3	10 – 30
Gaz de pétrole liquéfiés et adoucis	Gaz de pétrole liquéfiés adoucis; gaz de pétrole; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucissement destiné à transformer les thioalcools ou à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures comportant 3 à 7 atomes de carbone (C3-C7) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre - 40 et 80 °C (entre - 40 et 176°F).] Gaz de pétrole liquéfiés adoucis / Gaz de pétrole liquéfiés adoucis; gaz de pétrole; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue en soumettant un mélange de gaz de pétrole liquéfiés à un procédé d'adoucissement destiné à transformer les thioalcools ou à éliminer les impuretés acides. Se compose d'hydrocarbures comportant 3 à 7 atomes de carbone (C3-C7) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre - 40 et 80°C (entre - 40 et 176°F).]	n° CAS: 68476-86-8	10 – 30

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Naphta, pétrole, alkylat léger	Naphta léger (pétrole), alkylation; naphta modifié à bas point d'ébullition; [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures monooléfiniques comportant généralement entre 3 et 5 atomes de carbone (C3-C5). Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 7 et 10 atomes de carbone (C7-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 90 et 160 °C (entre 194 et 320°F).] Naphta léger (pétrole), alkylation / Naphta léger (pétrole), alkylation; naphta modifié à bas point d'ébullition; [Combinaison complexe d'hydrocarbures produite par distillation des produits de réaction de l'isobutane avec des hydrocarbures monooléfiniques comportant généralement entre 3 et 5 atomes de carbone (C3-C5). Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 7 et 10 atomes de carbone (C7-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 90 et 160 °C (entre 194 et 320°F).]	n° CAS: 64741-66-8	5 - 10
2,2,4-triméthylpentane	2,2,4-triméthylpentane 2,2,4-triméthylpentane	n° CAS: 540-84-1	3 - 7

Remarques

: CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation

: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Premiers soins après contact avec la peau

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration du produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumonie très grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.
----------------------------------	--

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Brouillard d'eau. Mousse anti-alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
-------------------	---

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Ramassez les matières déversées et ramassez-les dans un contenant approprié pour l'élimination. . Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
- Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les aérosols. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Mesures d'hygiène : Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conservez ce produit debout dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Garder sous clef.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétone (67-64-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1200 mg/m³
	500 ppm
LEMT STEL	1800 mg/m³
	750 ppm
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Acétone (67-64-1)	
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VECD	2380 mg/m³
	1000 ppm
VEMP	1190 mg/m³
	500 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Acétone (67-64-1)	
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	250 ppm
	500 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	250 ppm
LEMT STEL	500 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	500 ppm
LEMT STEL	750 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	2400 mg/m³
	1000 ppm
LEMT STEL	3000 mg/m³
	1250 ppm
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	250 ppm
ACGIH OEL STEL	500 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	Acetone
BEI	25 mg/l Parameter: Acetone - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	2400 mg/m³
	1000 ppm

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Acétone (67-64-1)	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
n-Hexane (110-54-3)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	176 mg/m³
	50 ppm
Notations et remarques	Substance may be readily absorbed through intact skin.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	176 mg/m³
	50 ppm
Notations et remarques	Pc
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	20 ppm
Notations et remarques	Skin (the substance that contribute significantly to the overall exposure by the skin route)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	176 mg/m³
	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; Peripheral neuropathy; Eye & URT irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	50 ppm
Référence réglementaire	2016 Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices (NB 91-191)
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	176 mg/m³
	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; Peripheral neuropathy; Eye & URT irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	176 mg/m³
	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; Peripheral neuropathy; Eye & URT irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	50 ppm

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

n-Hexane (110-54-3)	
LEMT STEL	62,5 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	50 ppm
LEMT STEL	62,5 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT LMPT	50 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	176 mg/m³
	50 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: CNS impair; Peripheral neuropathy; Eye & URT irr. Notations: Skin; BEI
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	50 ppm
LEMT STEL	62,5 ppm
Notations et remarques	Skin
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	360 mg/m³
	100 ppm
LEMT STEL	450 mg/m³
	125 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health Regulations, YOIC 1986D/164
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	176 mg/m³
	50 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: CNS impair; Peripheral neuropathy; Eye & URT irr. Notations: Skin; BEI
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
Nom local	n-Hexane

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

n-Hexane (110-54-3)	
BEI	0,5 mg/l Parameter: 2,5-Hexanedione - Medium: urine - Sampling time: End of shift
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	1800 mg/m³
	500 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
2,2,4-triméthylpentane (540-84-1)	
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1401 mg/m³
	300 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1401 mg/m³
	300 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1401 mg/m³
	300 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	1401 mg/m³
	300 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	1401 mg/m³
	300 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr
Référence réglementaire	ACGIH 2025

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
Protection des voies respiratoires:
Protection des voies respiratoires obligatoire. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Colourless
Odeur	: Sucré(e) , Piquant(e)
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 6,18 lb/gal
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Non explosif.

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Teneur en COV	: 45,5 % (337.01 lb/gal)
---------------	--------------------------

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts. Acides. Alkali. Agents réducteurs.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

Butène, homopolymère (9003-29-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	> 19171 mg/m³ (Exposure time: 4 h Source: ECHA_API)
Acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	> 15700 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
CL50 Inhalation - Rat	50100 mg/m³ (Exposure time: 8 h Source: OECD_SIDS)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	76 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	5800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	50,1 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	50,1 mg/l/4h
n-Hexane (110-54-3)	
DL50 orale rat	16000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 3350 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, 4 h, Rabbit, Male, Read-across, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 17,6 mg/l air (Equivalent or similar to OECD 403, 24 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (vapours))
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	48000 ppm/4h

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

n-Hexane (110-54-3)	
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	259,354 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	16000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Gaz)	48000 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	259,354 mg/l/4h
Naphta, pétrole, alkylat léger (64741-66-8)	
DL50 orale rat	> 7000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 Inhalation - Rat	> 6,31 mg/l/4h
2,2,4-triméthylpentane (540-84-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: ECHA)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: ECHA_API)
CL50 Inhalation - Rat	> 33,52 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Butène, homopolymère (9003-29-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Naphta, pétrole, alkylat léger (64741-66-8)	
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	24,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
2,2,4-triméthylpentane (540-84-1)	
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	24,3 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Gaz de pétrole liquéfiés et adoucis (68476-86-8)	
LOAEC (inhalation,rat,gaz,90 jours)	12000 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau.

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'aspiration du produit dans les poumons peut être à l'origine d'une pneumonie très grave. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Butène, homopolymère (9003-29-6)	
CL50 - Poissons [1]	> 1,55 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 19,2 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)
Acétone (67-64-1)	
CL50 - Poissons [1]	4,74 – 6,33 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)
CL50 - Poissons [2]	6210 – 8120 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	10294 – 17704 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	12600 – 12700 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
NOEC (chronique)	≥ 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	> 79 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
n-Hexane (110-54-3)	
CL50 - Poissons [1]	> 1 mg/l Source: ECHA
Naphta, pétrole, alkylat léger (64741-66-8)	
CL50 - Poissons [1]	0,11 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	2 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Mysidopsis bahia)
CE50 72h - Algues [1]	30000 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
2,2,4-triméthylpentane (540-84-1)	
CL50 - Poissons [1]	0,11 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	0,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
LOEC (chronique)	0,32 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

12.2. Persistance et dégradation

V-Belt Dressing	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Butène, homopolymère (9003-29-6)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acétone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Biodegradable in the soil under anaerobic conditions, Readily biodegradable in water.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O ² /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O ² /g substance
DThO	2,2 g O ² /g substance
n-Hexane (110-54-3)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradable in the soil, Readily biodegradable in water.
DThO	3,52 g O ² /g substance
Naphta, pétrole, alkylat léger (64741-66-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
2,2,4-triméthylpentane (540-84-1)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Gaz de pétrole liquéfiés et adoucis (68476-86-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Butène, homopolymère (9003-29-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	7,6 – 7,8 (at 20 °C (at pH 7)
Acétone (67-64-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (BCF < 500).
FBC - Poissons [1]	(0.69 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,24
n-Hexane (110-54-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation (4 ≤ Log Kow ≤ 5).
FBC - Poissons [1]	501,187 (Pimephales promelas, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 107, 20 °C)
Gaz de pétrole liquéfiés et adoucis (68476-86-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≤ 2,8

12.4. Mobilité dans le sol

Acétone (67-64-1)	
Tension de surface	23,3 mN/m (20 °C)

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Acétone (67-64-1)	
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,374 – 0,988 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
n-Hexane (110-54-3)	
Tension de surface	17,89 mN/m (25 °C, 1 g/l)
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3,34 (log Koc, QSAR)

12.5. Autres effets nocifs

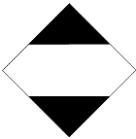
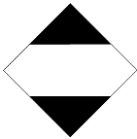
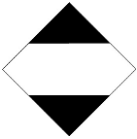
Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluoré	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1950	UN1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	Aerosols	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
Description document de transport			
UN1950 AÉROSOLS, 2.1	UN1950 Aerosols, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY Y
			 
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.5. Dangers environnementaux			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD	
N° ONU (TMD)	: UN1950
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 126
DOT	
N° ONU (DOT)	: UN1950
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 306
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - Le matériel peut être arrimé "sur le pont" ou "sous le pont" sur un navire de charge et sur un navire à passagers.
DOT Arrimage - Autre information	: 25 - À l'abri de la chaleur radiante,87 - Ranger « séparé de » la classe 1 (explosifs) sauf division 14,126 - Ségrégation identique à celle de la classe 9, matières dangereuses diverses
IMDG	
Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement)	: S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69
IATA	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Disposition particulière (IATA)	: A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	: 10L

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Gaz de pétrole liquéfiés et adoucis (68476-86-8)

Substance toxique (LCPE – Annexe 1)	Oui
-------------------------------------	-----

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Composant(s) chimique(s) sujet(s) aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

n-Hexane	n° CAS 110-54-3	10 – 30%
----------	-----------------	----------

Acétone (67-64-1)

QD CERCLA	5000 lb
-----------	---------

n-Hexane (110-54-3)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

QD CERCLA	5000 lb
-----------	---------

2,2,4-triméthylpentane (540-84-1)

Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

QD CERCLA	1000 lb
-----------	---------

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à n-Hexane, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 09-10-2025

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparé par: Nu-Calgon Technical Service Phone: (314) 469-7000.

V-Belt Dressing

Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

L'information contenue dans la fiche de données de sécurité a été rédigée en fonction des meilleures connaissances et de la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.